



PV du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 31 mars 2026 à 18h00

Présents : Tony Bedel, Bernard Graille, Corinne Aubertin (arrive à 18h35), Ambroise Séguret (arrive à 18h21), Christine Bedel, Christophe Balmayer, Hélène Vacaresse-Balmayer, Gilles Fouricquet, Fanette Gimbert, Jacques Maury

Absente excusée : Delphine Albigès

2026 03 30 – 1 Approbation du PV du 21 mars 2026

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Le Conseil approuve par 6 voix pour et deux voix contre (Mme Gimbert et Mr Maury)

2026 03 21 - 2 Constitution des commissions communales

Arrivée de monsieur Ambroise Séguret à 18h21

Monsieur le Maire préside de droit toutes les commissions municipales. Il présente la liste des commissions municipales, leurs vice-présidents et leurs membres, tels que proposés lors de la réunion préparatoire du jeudi 26 mars 2026.

Les réunions seront réunies au moins une fois par an, elles sont convoquées par les vice-présidents(e)s en fonction des besoins.

COMMISSIONS	Vice-président(e)	Membres
Administration et Finances	Christine Puisseux-Bedel	Bernard Graille, Gilles Fouricquet, Fanette Gimbert, Jacques Maury
Communication	Delphine Albigès	Ambroise Séguret, Hélène Vacaresse-Balmayer, Christine Bedel, Fanette Gimbert
Tourisme/ Sports de nature/ Equipements/Animations	Gilles Fouricquet	Corinne Aubertin, Ambroise Séguret, Fanette Gimbert, Jacques Maury
Vie Locale/Affaires sociales/Enfance-Jeunesse	Corinne Aubertin	Bernard Graille, Gilles Fouricquet, Hélène Vacaresse-Balmayer, Delphine Albigès, Fanette Gimbert
Environnement/Eau/Déchets	Ambroise Séguret	Christophe Balmayer, Christine Bedel, Bernard Graille, Jacques Maury
Aménagements/Urbanisme/	Tony Bedel/Bernard Graille	Christophe Balmayer, Jacques Maury

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité

2026 03 21 – 3 Désignation des représentants dans les structures intercommunales

Monsieur le maire présente au conseil pour approbation, le tableau prévisionnel des représentants de la commune dans les organismes extérieurs :

Le conseil décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations aux représentations ci-dessous.

Syndicats et organismes	Titulaires	Suppléants
Aveyron Ingénierie	Christine Puisseux-Bedel	Christophe Balmayer
CNAS (comité National d'action sociale)	Fanette Gimbert	Corinne Aubertin
Conseil Communautaire	Tony Bedel	Bernard Graille
Sécurité routière	Ambroise Séguret	Jacques Maury
Conseiller défense	Corinne Aubertin	Bernard Graille
Ecole Rivière sur Tarn	Delphine Albigès	Hélène Vacaresse-Balmayer
Ecole du Rozier	Hélène Vacaresse-Balmayer	Delphine Albigès
Syndicat Mixte du PNRGC	Ambroise Séguret	Christine Puisseux-Bedel
SMBVTA	Tony Bedel	Christine Puisseux-Bedel
Référent baignades (SMBVTA)	En attente	
SIAEP Massegros	Bernard Graille	Ambroise Séguret
SIEDA	Jacques Maury	Bernard Graille
SIVOM Enfance-Jeunesse	1/Tony Bedel 2/Hélène Vacaresse-Balmayer	1/Fanette Gimbert 2/Christophe Balmayer
SMICA	Jacques Maury	Christophe Balmayer
COFOR	Ambroise Séguret	Fanette Gimbert
Correspondant tempêtes ENEDIS	Fanette Gimbert	Hélène Vacaresse-Balmayer
Commission Communale des Impôts directs	Tony Bedel et 6 membres selon liste de 12 membres proposée par le conseil municipal	Bernard Graille et 6 membres selon liste de 12 membres proposée par le conseil municipal
Commission de Contrôle des listes électorales	Désignés par la préfecture...	

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité ces propositions

2026 03 21 - 4 Demande de fermage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une demande fermage sur les parcelles E484 et E481 représentant une surface totale de 710 m², appartenant à la commune, situées en bord de Tarn à Saint Pal.

Monsieur le maire présente un projet de bail rural pour petites parcelles de 3 ans, avec clauses environnementales pour un montant de 20 € par an. Mme Gimbert pose la question du prix, et Mr Maury demande 50 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil se prononce favorablement à cette demande, par 9 voix pour et une abstention (Ambroise Séguret), et autorise monsieur le maire à signer le bail présenté, d'une durée de 3 ans, pour un montant annuel de 50 €.

2026 03 21 - 5 Indemnité des élus, Maire et adjoints

Arrivée de Madame Aubertin Corine à 20h35

Les indemnités de fonction des élus sont fixées en fonction de la population communale (moins de 500 habitants), et par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique, actuellement de 1027.

Le montant des indemnités du maire est fixé automatiquement au montant prévu par la loi, sauf si le maire demande que son indemnité soit moindre.

Il revient alors au conseil municipal de voter un montant inférieur à celui fixé par la loi.

Monsieur le Maire propose au conseil de voter pour une indemnité inférieure à celle prévue par la loi, correspondant à 22,5% de l'indice brut, (au lieu de 28,1%).

Les indemnités des adjoints sont fixées en deux temps :

1/ Calcul de l'enveloppe indemnitaire globale

2/ Répartition de l'enveloppe restante entre les adjoints et les conseillers titulaires d'une délégation (sans dépasser le montant de l'enveloppe globale)

La proposition d'indemnités de fonctions est présentée dans le tableau suivant :

Indemnités de fonction du maire et des adjoints – moins de 500 habitants				
	Taux proposé en % de l'IB 1027*	Indemnité brute proposée	Taux maxi autorisé en % de l'IB 1027*	Indemnité brute maxi autorisée
Maire	22,5%	924,87 €	28,1%	1 155,06 €
1er adjoint	10,89%	447,64 €	10,89%	447,64 €
2eme adjoint	7,0%	287,74 €	10,89%	447,64 €
3eme adjoint	7,0%	287,74 €	10,89%	447,64 €
Conseiller délégué(e) Communication	3,5%	143,87 €		€
Conseiller délégué Tourisme, sports, animations	3,5%	143,87 €		€
TOTAL mensuel	54,4%	2 235,71 €	60,8%	2 497,96 €
Total annuel (enveloppe prévue au budget 2026 = 27 000,00 €)		26 828,54 €		

*Indice brut 1027 au 1er janvier 2026 = 4110,52 €

Monsieur le maire indique que les crédits sont prévus au budget de l'année 2026 pour un montant total de 27 000,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition

2026 03 21 – 6 et 7 Autorisation à ester en justice pour le compte de la commune et pour le compte des sections de Mostuéjols et de Liaucous.

Monsieur le maire informe le conseil que pour donner suite au recours lié à l'incendie survenu en 2022 sur la commune de Mostuéjols, maître Jean-Marc Février, avocat, avait été désigné pour agir devant le juge pénal et devant le juge civil, contre l'auteur des faits monsieur Couturier et son assureur. L'action pénale étant clôturée à ce jour, il convient de lancer la procédure civile pour demander des dommages et intérêts.

Pour permettre de lancer l'action devant le juge civil, il est demandé au conseil d'autoriser monsieur le Maire à ester en justice, d'une part pour le compte de la commune et d'autre part pour le compte des sections de Mostuéjols et de Liaucous.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité.

2026 03 21 – 8 Mise en gestion du snack de Liaucous

Monsieur le maire informe l'assemblée que la convention d'occupation du domaine public pour snack de la Via de Liaucous étant arrivée à son terme depuis le 31 octobre 2025, et le conseil municipal souhaitant réaliser quelques travaux de remise aux normes, les locaux ont été libérés avec du retard à la fin du mois de février 2026.

Après avoir visité les lieux et constaté les travaux nécessaires, il est proposé au conseil de remettre le bâtiment en gestion dès l'été 2026, et de réaliser les travaux nécessaires pour la remise aux normes du local (hygiène, électricité etc..).

Pour la remise en gestion, il convient de lancer un appel à candidature au plus tôt pour permettre une ré-ouverture, avec signature d'un bail commercial dérogatoire dès le début du mois de mai 2026.

Madame Christine Bedel présente au conseil les documents de la procédure obligatoire de sélection préalable des candidats :

- Calendrier prévisionnel contraint compte-tenu de l'urgence de la situation pour une ouverture dès la saison 2026 :
- Avis d'appel à candidatures début avril (plateforme E-Occitanie, et presse JDM ou Midi-Libre), remise des offres le 20 avril, choix d'un candidat et signature du bail fin avril.
- Critères de sélection des candidats, basés sur l'expérience en restauration, l'expérience et diplômes en accueil touristique et activités de pleine nature, l'organisation et les moyens mis en œuvre.
- Projet de contrat de bail dérogatoire, avec un montant de 2900 € par an (le loyer précédent était de 2700 € par an), payable en deux fois.

Il est proposé au conseil :

- D'approuver la remise en gestion du snack de la Via par le biais d'un contrat de bail dérogatoire de 2 ans et 8 mois (3 saisons touristiques), se terminant le 31/12/2028,
- D'autoriser monsieur le maire à lancer l'appel à candidatures,
- D'approuver les documents présentés au conseil (Calendrier de la procédure, avis d'appel à candidatures, formulaire de candidature, modalités de sélection des candidats, projet de bail dérogatoire)
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous documents afférents au lancement de l'appel à candidatures.

Au cours de la délibération, il est proposé de laisser la pergola à disposition du locataire, mais de la sortir du bail, et de demander au futur locataire une participation aux frais des toilettes publiques d'un montant de 100 € par an.

Mr Tony Bedel présente les travaux à effectuer : électricité, carrelage dans la cuisine et petits travaux de menuiserie.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Question diverses :

Pas de questions diverses, la séance est levée à 19h48

de Maire

